

ENJEUX ET MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EAU RELATIF A LA PRISE EN COMPTE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR LE BASSIN DE LA CHARENTE (16)



Répertoire d'exemples du réseau des TMR - CPIE Val de Gartempe - fiche saisie en Mai 2017

Le Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois est une **collectivité territoriale** assurant la **gestion des milieux aquatiques** (cours d'eau, plans d'eau, zones humides) et la **protection des territoires contre le risque inondation**.

Issu de la fusion de 6 anciens syndicats de rivières, le SyBRA intervient sur l'ensemble du territoire de l'Angoumois notamment sur les rivières suivantes : Nouère, Argence, Touvre, Echelle, Anguienne, Eaux Claires, Charraud, Boème, Claix, Vélude, Guirlande ainsi que l'ensemble des cours d'eau de petite taille affluents de la Charente. Le bassin versant sous compétence syndicale avoisinera à terme (2018) les 1000 km² et regroupera près de 500 km de cours d'eau.

Dans le cadre de la mise en place de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) applicable dès janvier 2018, le SYBRA a été sollicité pour faire un retour sur la structuration du territoire qui le concerne autour de cette compétence.

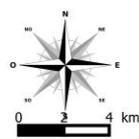
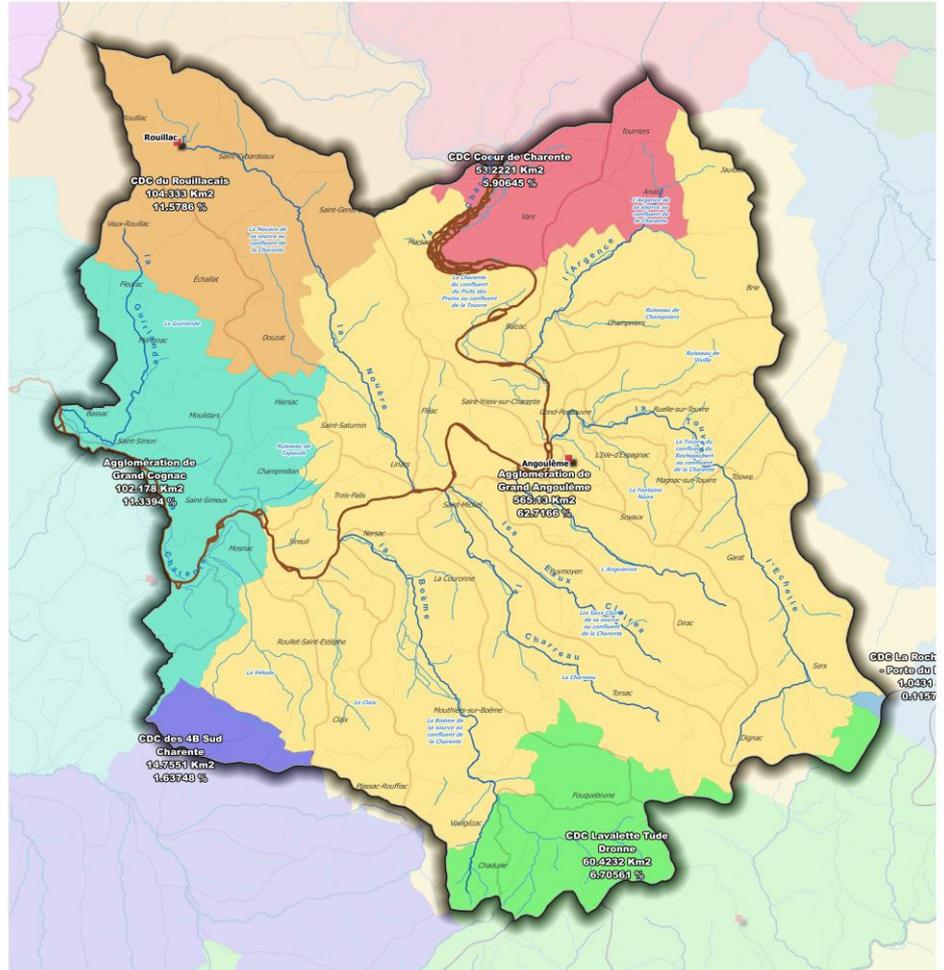
Il s'agit d'un **témoignage**, un **retour d'expérience**, pouvant illustrer, rassurer ou orienter certains territoires en demande d'éclairage sur ce sujet si complexe.

Etablissement concerné : Syndicat unique du bassin des rivières de l'Angoumois

Bassin hydrographique concerné : BV du fleuve Charente

Situation des EPCI à fiscalité propre sur le territoire de la future structure GEMAPI Argence, Touvre, Sud Angoumois, Nouère

CHARENTE EAUX
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS



Fonds cartographique : CORINAUD_2017
Concepteur : CHARENTE EAUX - S. BARRERANG
Données : Charente Eau - GEORGE - territoire adhésion
Charente Eau 2017
Date : 2017-02-24T13:54:09

Légende

- | | | | |
|---|-----------------------------|--|--|
| — | Domaine public fluvial | | EPCI à FP |
| — | Réseau hydrographique | | Agglomération de Grand Angoulême |
| □ | Limites communales | | Agglomération de Grand Cognac |
| ■ | Principales communes | | CDC Cœur de Charente |
| □ | Limites départementales | | CDC des 4B Sud Charente |
| □ | BV élémentaires | | CDC du Rouillais |
| □ | Structures GEMAPI proposées | | CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord |
| | | | CDC Lavalette Tude Dronne |



Dates et étapes clefs de la démarche :

- **Mai 2016** : **Réunion** des 5 syndicats de rivières de l'Angoumois avec les services de la DDT16, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de Charente Eaux. Restitution du travail engagé par les SIAH ; discussions sur les **orientations à prendre et aux stratégies d'action** ; appui technique et validité de la démarche.
- **Juin 2016** : **Réunion** des 5 syndicats de rivières de l'Angoumois avec la communauté d'agglomération de Grand Angoulême. Information sur le travail engagé par les SIAH ; discussions sur les orientations à prendre et aux stratégies d'action ; comment **co-construire** l'exercice de la compétence GEMAPI sur notre territoire ?
- **Juin Juillet 2016** : **Rendez-vous** pris des 5 syndicats de rivières de l'Angoumois avec la Préfecture de la Charente. Information sur le travail engagé par les SIAH ; discussions sur les orientations à prendre et aux stratégies d'action ; volonté d'être **force de proposition** sur notre territoire.
- **Septembre 2016** : Délibérations concordantes des 6 SIAH concernés avant la consultation des 29 communes adhérentes (délais de réponse – 3 mois).
- **Décembre 2016** : Arrêté de fusion du SyBRA.

Détails sur la méthode d'organisation de la concertation :

Afin d'avoir des **données fiables sur le territoire**, un travail cartographique préalable (SIG, base de données) a été fait ainsi qu'un état des lieux du personnel (maîtrises d'œuvre), du matériel à disposition et des divers bilans comme par exemple sur les contributions communales et les budgets alloués sur chaque syndicat. Avec les données élaborées :

- Travail réalisé sur de **possibles statuts** (syndicat de rivière ou syndicat mixte)
- Proposition de différentes clés de répartition (pré-validation d'une en particulier)
- Travail sur le **règlement** intérieur de la future structure
- Travail sur le règlement intérieur d'hygiène et de sécurité
- Répartition des EPCI à FP sur le futur territoire (surface, habitants, linéaire de cours d'eau par commune, par EPCI-FP...)

→ Les difficultés rencontrées

- Niveau d'information différent des participants au **groupe de travail** à ne pas négliger pour que tous parlent de la même chose
- Réticence de certains élus sur **les délais de mise en œuvre**, sur la méthode à mettre en place, 2018 c'est loin...
- **Délais** de prise de rendez-vous avec les instances non maîtrisés : préfecture et EPCI à FP ont d'autres préoccupations
- GEMAPI non discuté au sein des EPCI à FP. La réforme des EPCI à FP prend largement le dessus
- Appui politique des partenaires trop timides

Estimation du temps consacré à la GEMAPI : 2 jours par semaine

Ressources disponibles :

PPT journée de formation GEMAPI « Enjeux et mise en œuvre de la nouvelle organisation »

Contact pour tout renseignement :

TMR Référent : Mathieu TALLON (Autre TMR de la structure : Maxime JOUHANNAUD)

Président du syndicat : Jean-Charles DOBY

SyBRA 89, rue Pasteur 16160 GOND-PONTOUVRE - 05 45 38 16 71 contact@sybra.fr

→ Jean-Charles DOBY

Président du Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois

Comment avez-vous appréhendé l'arrivée de cette loi ?

On s'est penché sur la question **dès fin d'année 2015**, 5 syndicats au départ puis 6 ont travaillé ensemble pour préparer cette loi GEMAPI. En 2016, un regroupement a été fait qui a évolué en une seule structure syndicale, le SYBRA.

Les **réunions communes** ont été au cœur de notre démarche : parmi nos choix d'organisation, nous avons souhaité gardé l'ensemble du personnel et **mettre en commun** notre matériel. Cette fusion a même permis de garder notre chantier d'insertion par exemple. Ces choix illustrent notre volonté de travail commun et par la suite de cohésion.

GEMAPI est **un sujet très vaste** qu'il faut inscrire dans une **globalité**. Certains ne comprennent pas l'intérêt de nos **études** qu'ils jugent onéreuses et qui ne touchent et ne sensibilisent pas tous. Chacun ne saisit pas la subtilité des conséquences : l'eau a de multiples facettes suivant si l'on parle de qualité, d'inondation, de loisir, etc.

Parler de GEMAPI permet de rappeler une réalité à de multiples facettes.

Quelle a été votre logique de territoire ?

Elle a été celle de nos limites de territoires de syndicats dans un premier temps. Notre territoire actuel regroupe 29 communes et pourra passer en 2018 à plus de 70, d'un bassin de population de 107 000 habitants à plus de 170 000 habitants. Maintenant, nous sommes en **discussion avec les EPCI** qui feront appel à nous.

Actuellement, il est beaucoup question de nos études : ces documents nous permettent notamment d'établir des projets chiffrés pour présenter les besoins dans les 4/5 années qui viennent aux EPCI. Cette réflexion devrait aboutir à un **programme d'action sur l'ensemble des thématiques** en compétences syndicales.

Nous avons prochainement des réunions avec les EPCI pour ces démarches, notamment Grand Angoulême qui couvre une grande partie du territoire. L'option de la taxe est la plus avancée, nous préparons ainsi un **dossier chiffré**.

Quelle est la situation actuelle de vos démarches ?

Nous sommes **l'organe central qui pilote ces démarches**, ensuite ce sont les EPCI qui décident. Nous ne savons pas aujourd'hui comment va se passer la représentation au sein des Elus et ce qui sera mis en place financièrement. Tous ce qui concerne la **délégation** n'est pas encore acté, ni signé et tout ceci va faire l'objet de **réunions**.

Pour le budget, si l'option de la taxe est choisie, il faut qu'au mois de septembre 2017 tout soit **budgetisé**. Il est certain que le **financement est la première question posée**. En théorie, on pourrait aller jusqu'à 40 € mais il nous semble important de rester cohérent avec ce que l'on vit actuellement.

Pour l'instant, nous nous sommes basés sur le budget de fonctionnement du SyBRA : si nous voulons continuer de travailler comme nous le faisons, la **taxe doit s'élever à 1.56 €** par habitant (base de la clé de répartition actuelle du SyBRA, et donc non valable pour 2018). Ensuite, pour ce qui est de **l'investissement**, tout dépendra des **priorités**.

Je rajouterai que le volet **communication** reste aussi un élément important, on ne situe pas toujours le rôle du syndicat, ni qui nous sommes d'ailleurs : il y a des explications à donner ! Un développement de ces aspects est prévu, au travers d'un journal et d'un site : parler de nous et de ce qu'on fait.

Quel a été le climat et les ressentis sur cette thématique complexe ?

Mon sentiment ou disons ma volonté, c'est d'essayer d'être **le plus méthodique possible** et d'arriver à tenir **nos échéances** : trouver un accord pour le mois de septembre serait idéal. Nous fixons des objectifs, nous travaillons pour assurer une continuité et nous restons optimistes parce que cette démarche avance, en restant malgré tout ouvert à **toute suggestion constructive**.

Pourquoi élu sur l'eau ?

J'étais ingénieur en voirie, propreté environnement. **Ce sont des choses que j'aimais déjà**. J'ai découvert ça plus en profondeur grâce à mes deux techniciens qui **m'ont sensibilisé** sur ce thème, ça m'intéresse ! C'est prenant, j'aime créer avec eux sur ces missions **d'avenir**, bâtir des projets qui vont servir à tous.

Chacun a sa place : l'élu donne l'orientation, la **décision**. Pour les aspects **techniques**, je me repose sur mes techniciens, ce sont eux qui m'indiquent les règles et les méthodes à adopter. Il y a une véritable relation à tenir grâce à un **dialogue franc et un travail de pairs** avec deux agents motivés qui aiment ce qu'ils font.

Contact pour tout renseignement :

TMR Référent : Mathieu TALLON (Autre TMR de la structure : Maxime JOUHANNAUD)

Président du syndicat : Jean-Charles DOBY

SyBRA 89, rue Pasteur 16160 GOND-PONTOUVRE - 05 45 38 16 71 contact@sybra.fr